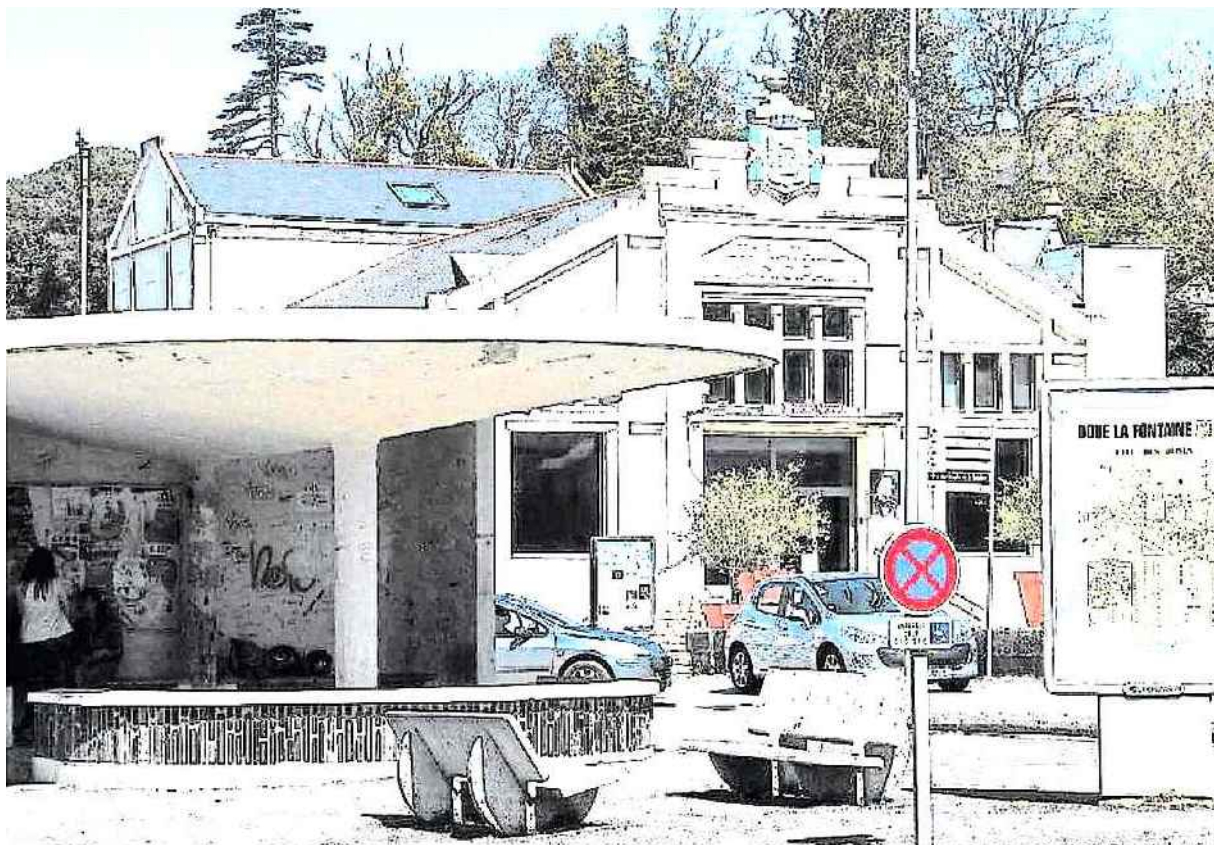




Investissements importants en vue

Le Conseil municipal de Doué-la-Fontaine a voté ses comptes administratifs 2013 et le budget primitif 2014 mardi 25 février.



La place des Fontaines est au centre des débats.

Au préalable du vote, Jean-Pierre Puhu a évoqué le budget 2014 : « Il est fortement impacté par le transfert des compétences culture, sport et action sociale ainsi que le passage en fiscalité professionnelle unique ». Puis, le maire a évoqué le coût : « Le rapport provisoire rendu par la Clect propose un montant des charges transférées à la Communauté de communes de 1 415 366 €. Il a souligné que « 96,8 % de cette contribution sont apportés par la seule ville de Doué-la-Fontaine ».

Le maire parle de « quelques données remarquables quant à la situation économique et sociale de notre Communauté de communes » en donnant des chiffres issus de sources CCI et Pole emploi. « L'évolution de l'emploi salarié sur la Comcom augmente de 35 % entre 2005 et 2010. Sur la même période, l'emploi salarié évoluait à la hausse en Région de 5 %,

en Département de 2,5 %. 706 emplois ont été créés en 10 ans. Le taux de chômage est de 9,1 % au troisième trimestre 2013, alors que la situation locale du bassin du Saumurois affiche 11 % ».

706 emplois ont été créés en dix ans

Ces données ont lancé le débat car, de son côté, Bruno Cheptou parle d'emploi précaire et hausse de chômage : « Le nombre de la population des DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi) de longue durée et indemnisés de la Communauté de communes de la région de Doué progresse plus vite qu'au niveau du département et du bassin », ce qui lui a valu un commentaire de la part du maire sur les sources de ces propos. Bruno Cheptou répond : « Toutes aussi officielles que les vôtres : pole emploi

et Insee ». Puis Patrick Naudet, adjoint en charge des finances, a présenté le budget principal. Le résultat de clôture 2013 en fonctionnement est de 2 129 999 €. Considérant le besoin de financement d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédant au BP 2014 comme suit : 1 344 305 € en investissement et 785 693 € en fonctionnement. La minorité, 7 voix, s'est abstenue lors du vote. Le budget 2014 s'équilibre en section de fonctionnement recettes et dépenses à 8 602 286 € et en section d'investissement à 8 578 855 €. « Le volume des emprunts à contracter est de 1 950 349 € », souligne M. Naudet. Le budget 2014 a été accepté avec 5 voix contre 2 abstentions, un vote avec réserve sur les rythmes scolaires et le vote de Patrick Naudet en émettant une réserve sur les montants d'investissements « trop forts pour la commune de Doué ».

Des dépenses contestées par la minorité

Bruno Cheptou affirme « que le budget 2014 ne prépare pas l'avenir de la commune. Les investissements proposés ne sont pas des investissements productifs pour l'avenir de Doué-la-Fontaine ». Concernant le projet de scénographie des Perrières, « le Mystère des Faluns 10 millions d'années sous terre », ouverture prévue en avril, Bruno Cheptou affirme : « On sait que financièrement, il sera extrêmement difficile de trouver un équilibre pour le

fonctionnement. Nous avons toujours été d'accord pour rendre accessible ce site, pour éviter la fermeture, mais pas pour engager une activité touristique déficitaire pour les 10 ans à venir ». Le projet d'aménagement de la place des Fontaines ne fait pas non plus l'unanimité dans la minorité : « Nous sommes pour un aménagement et embellissement de la place. D'ailleurs, nous avons voté hier en faveur d'une évaluation des jardins de la MSA pour

l'aménagement des espaces. Mais on ne veut pas mettre autant d'argent, 1 700 000 € annoncés, ni déplacer la gare routière ».

Concernant le projet de la Coulée verte et les propos tenus en séance de Conseil, Bruno Cheptou souligne : « Certains sont de mauvaise foi car notre opposition concernait le montant des travaux, 800 000 €, et non le projet. On aurait pu faire un aménagement pour 150 000 € ».

Comcom : plus de 3 millions d'investissements

Le Conseil communautaire s'est réuni jeudi 27 février à la mairie de Doué-la-Fontaine.

Au préalable du vote des comptes administratifs 2013 et du budget primitif 2014, Jean-Pierre Pohu a pris la parole pour la dernière fois en tant que président de la Communauté de communes de Doué-la-Fontaine. « Le budget 2014 soumis au Conseil communautaire est fortement impacté par les derniers transferts des compétences. Ce budget marque une transition ou plutôt une étape dans le développement du territoire communautaire. Il tient en compte des nouvelles compétences transférées. » Et souligne « l'étude réalisée montre la nécessité pour la collectivité de contenir les charges de fonctionnement tout en maintenant suffisamment de recettes afin de dégager l'autofinancement nécessaire aux investissements. C'est la raison pour laquelle la proposition budgétaire soumise aux membres du Conseil communautaire tient compte d'une hausse des recettes fiscales de 2 %. Bien que le budget ne l'exige pas, cette proposition répond à la volonté de la Communauté de communes de se donner les moyens et les ambitions de sa politique ».

Puis, Louis Girard, vice-président en charge des finances, a présenté en détail les comptes administratifs 2013 et l'affectation du résultat : « Le



La Comcom doit maintenant assurer l'entretien de nouveaux bâtiments communautaires depuis les trois nouveaux transferts de compétence.

résultat de fonctionnement 2013 à affecter en 2014 est de 1 078 220 € ». M. Girard rappelle « que la Communauté de communes n'a pas réalisé de nouvel emprunt depuis 2008, réalisation du centre aquatique. Aucun emprunt n'est prévu pour 2014 ».

Louis Girard présente ensuite le budget en répondant aux quelques questions posées. Le budget 2014 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à

6 990 899 € avec un excédent reporté de 632 707 €. En section d'investissement, le budget s'équilibre à 4 016 030 €. Le programme d'investissements pour 2014 s'élève à 3 051 291 € dont 1 311 650 € en opérations programmées antérieurement et 1 739 641 € en opérations nouvelles. Le budget général a été approuvé avec l'abstention de deux délégués de Saint-Georges.